

Assemblée Générale Extraordinaire

Chers Adhérents, Chers Fidèles, Chères Sœurs, Chers Frères,
Vous êtes toutes et tous conviés à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 16 décembre 2016 à 13h40.

Ordre du jour :

Conséquence suite aux 2 nouvelles assignations à la demande de la Mairie de Montfermeil devant le Juge de l'exécution de Bobigny le 18 janvier prochain à 10h

- La 1^{ère} assignation porte sur le non respect de l'ordonnance 12/00831, du 16 mai 2012 confirmée en appel le 29/01/2013, de stopper toute réception du public dans nos locaux.

La commune demande la liquidation de l'astreinte provisoire de 7 000€, d'enjoindre à l'ACMM de cesser toute réception des publics dès la signification de la présente ordonnance et d'une astreinte définitive de 20 000€ par infraction constatée pendant une durée d'un an et de condamner l'ACMM à verser à la commune de Montfermeil 5 000€ eu titre des dispositions de l'art.700 du code de procédure civile.

- La 2^{ème} assignation porte sur le non respect de l'ordonnance 12/00781, du 16 mai 2012 confirmée en appel le 29/01/2013, d'interrompre les travaux engagés sur le Pignon Est.

La commune demande la liquidation de l'astreinte provisoire de 27 300€, d'enjoindre à l'ACMM de détruire l'escalier dans un délai de 15 jours, sous astreinte définitive de 5 000€ par jour de retard pendant une durée de 6 mois et de condamner l'ACMM à verser à la commune de Montfermeil 5 000€ au titre des dispositions de l'art.700 du code de procédure civile.

Montfermeil le 07 décembre 2016

ACMM
ASSOCIATION CULTUELLE DES MUSULMANS
65 Av. J. Jaurès - 93370 MONTFERMEIL
Tél. : 01 43 30 70 56